

<p>Rapport 2-3  Avis sur <b>Conventionnement avec les prestataires des audits dans les exploitations agricoles, dans le cadre du plan d'actions immédiates</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE  FRANCHE-COMTÉ</b>  Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Économie - Emploi</b>  Rapporteur : Claude Vermot-Desroches</p>	<p>Séance plénière  <b>Mardi 11 octobre 2016</b></p>

Le Conseil régional a adopté le 18 mars 2016 un plan d'actions immédiates en faveur de l'agriculture, secteur durement frappé par la crise qui sévit en France. En Bourgogne Franche-Comté, on estime ainsi que :

- ▶ 20 % des exploitations sont dans une situation très difficile,
- ▶ 5 % des exploitations connaissent une situation critique,
- ▶ 50 % des exploitations ont eu un résultat courant inférieur à 10 000 euros en 2015, avec une majorité en résultat négatifs - 2016 sera dans la même situation.

Parmi les actions proposées figure le soutien à des audits d'exploitations agricoles.

Le rapport soumis propose deux types de conventionnement : conventionnement individuel ou avec un collectif d'organismes.

Dans son avis rendu le 21 juin dernier, le CESER Bourgogne Franche-Comté relevait le volontarisme et la réactivité de la Région dans une situation complexe, et approuvait le choix retenu d'apporter un soutien par le biais de l'audit des exploitations plutôt qu'un simple complément de rémunération ponctuel.

Le CESER sera attentif à ce que cette mesure ne génère pas des effets d'aubaine ou ne fasse pas doublon avec d'autres dispositifs.

Dans un contexte très compliqué, le CESER rappelle la nécessité d'un dialogue permanent entre le Conseil régional, les territoires et les acteurs du secteur, afin de repérer au plus tôt les exploitations fragilisées, pour anticiper leurs difficultés.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.